



Délibération n° 06 / 2016

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

PREFECTURE DE L'HERAULT  
ARRIVEE LE:  
17 MARS 2016  
BUREAU DU COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille seize, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Marie- Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAUT, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, M. Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Thierry QUILES, Rémi SIÉ.

Absents excusés : Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Absente non excusée : Mme Clara GIMENEZ.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **Animation – Marché aux fleurs 2016 – Demande de subventions.**

*Monsieur Patrick MATTERA, Adjoint au Maire, délégué au commerce, activités économiques et emploi, expose au Conseil Municipal :*

La commune souhaite organiser pour la première fois un marché aux fleurs le dimanche 17 avril 2016. Le marché se déroulera dans le parc du Château. Afin de soutenir cette action, il convient de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animation 23 février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 06/2016**

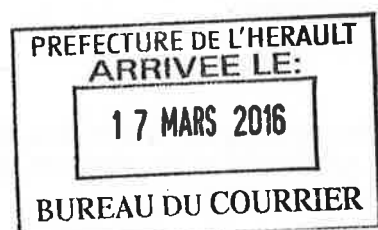
**Objet : Animation – Marché aux fleurs 2016 – Demande de subventions. .**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 28 (dont 3 pouvoirs)  
Votes : 28  
Pour : 28  
Contre : 0.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 3 mars 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN